

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 27/05

AFR 54/016/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE

SOUDAN **Abdallah Musa Abdallah (h), secrétaire général du Congrès beja dans l'État de la Mer rouge**
Mahmoud Osman Ibrahim (h), secrétaire général du Congrès beja à Kassala, 45 ans
Hashem Ali Dura (h) (Port-Soudan)
Abdel Rahim Ali Buri (h) (Port-Soudan)
Aderob Bakkash, étudiant, 22 ans (Kassala)
Khalifa Omar Ohajj, étudiant, 23 ans (Kassala)
Ali Hussein Ali (h), travailleur indépendant, 40 ans (Kassala)
Mohamed Samra (h), travailleur indépendant, 40 ans (Kassala)
Hussein Adam (h), 35 ans (Kassala)
ainsi que de très nombreuses autres personnes dont Amnesty International ignore l'identité

Londres, le 2 février 2005

De très nombreuses personnes, dont les neuf hommes nommés ci-dessus, seraient actuellement détenues dans les locaux des services de sécurité soudanais de Port-Soudan, dans l'État de la Mer rouge, et de Kassala, également située dans l'est du Soudan. Aderob Bakkash et Khalifa Omar Ohajj auraient été torturés en détention à Kassala. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité et par celle des autres détenus, qui appartiennent tous à l'ethnie beja.

Ces arrestations ont été menées à la suite de manifestations organisées les 26 et 29 janvier à Port-Soudan. Elles rassemblaient essentiellement des membres de l'ethnie beja qui revendiquaient l'égalité des chances et un partage équitable du pouvoir dans la région. Les mouvements du 26 janvier étaient pacifiques. Les manifestants ont soumis une liste de revendications au gouverneur de l'État de la Mer rouge, auquel ils ont donné soixante-douze heures pour répondre (veuillez consulter le communiqué de presse intitulé *Les responsables des homicides à Port-Soudan doivent être traduits en justice*, AFR 54/014/2005 du 31 janvier 2005).

Cependant, le 29 janvier, des membres armés des forces de sécurité auraient tiré à balles réelles pour disperser un mouvement de protestation qui aurait dégénéré en émeute. Ils auraient ensuite attaqué des maisons situées en dehors du parcours des manifestations et auraient jeté des grenades, blessant des résidents, notamment des enfants. Au moins 20 personnes ont été tuées.

Entre le 29 janvier et le 1^{er} février, un très grand nombre de personnes ont été appréhendées, parmi lesquelles des responsables et autres membres du Congrès beja, un parti d'opposition demandant qu'il soit mis fin à la discrimination et revendiquant un partage équitable du pouvoir, des richesses et des ressources du pays.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les manifestations qui ont eu lieu à Port-Soudan interviennent dans le sillage de la crise au Darfour. Des groupes armés ont protesté contre la marginalisation des populations sédentaires de cette région, située dans l'ouest du Soudan. Au Darfour, plus de 1,65 million de personnes ont été déplacées de force et plus de 50 000 autres tuées.

Un accord de paix global a été signé le 9 janvier 2005 afin de mettre fin à vingt et un ans de conflit, dans le sud du Soudan, entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le gouvernement de Khartoum. Des groupes marginalisés du Darfour, ainsi que du nord et de l'est du Soudan se sont sentis exclus de cet accord.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment que soit conduite dans les meilleurs délais une enquête indépendante sur les actes de torture dont Aderob Bakkash et Khalifa Omar Ohajj auraient été victimes en détention à Kassala, dans l'État de la Mer rouge (Soudan oriental) ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie que les personnes détenues, notamment ces deux hommes, ne seront plus soumises à de nouvelles tortures ou autres mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que tous les Beja détenus soient immédiatement autorisés à recevoir la visite de leurs proches, à s'entretenir avec des avocats et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés ou inculpés, dans les meilleurs délais, d'une infraction prévue par la loi, auquel cas ils devront être jugés dans le cadre d'un procès équitable ;

– priez les autorités de créer sans délai une commission d'enquête indépendante et impartiale chargée de faire la lumière sur les homicides perpétrés à Port-Soudan et de veiller à ce soient traduites en justice les personnes ayant abusivement recouru à la force meurtrière ou ayant donné l'ordre de faire usage d'une telle force.

APPELS À :

Remarque : Il est possible que certaines lignes de fax soient difficiles à obtenir. Veuillez dans ce cas envoyer vos appels par courrier postal, en adressant une copie à l'ambassade du Soudan dans votre pays.

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 771025

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 779383

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État de la Mer rouge :

Governor of Red Sea State
Governor's Residence
Port Sudan
Soudan

Fax : +249 183 779977

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Président du Comité des plaintes au sein du Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

El Tayeb Harun Ali
Head of Complaints Committee
Human Rights Advisory Council

Fax : +249 183 781343

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*